



Monsieur Stéphane Bertrand dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1378-7 modifiant le Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.**

**AVIS DE MOTION...  
2026-03-087**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1708**

---

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1708**

*Conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, Mme Jade Laporte présente le Projet de Règlement 1708.*

Madame Jade Laporte donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1708 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Blainville et de leur personnel de cabinet.**

Madame Jade Laporte dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1708 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Blainville et de leur personnel de cabinet.**

**AVIS DE MOTION...  
2026-03-088**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1418-201**

---

Madame Michèle Murray donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1418-201 modifiant le Règlement 1418 de zonage** dont l'objet est d'autoriser, de façon spécifique, l'usage « C1-08-02 Vente au détail de marchandise à prix d'escompte » dans la zone M-21 et à le continger à 1.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **la zone concernée.**

**AVIS DE MOTION...  
2026-03-089**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1705**

---

Madame Jade Laporte donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1705 concernant l'imposition d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux** dont l'objet est d'assujettir l'émission de certains permis de construction au paiement d'une contribution afin de financer l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant du développement du territoire.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 145.30 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis et certificats qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront assujettis au paiement d'une contribution prévue à l'article 145.21 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

**RÉSOLUTION...  
2026-03-090**

**APPROBATION – PREMIER PROJET  
DE RÈGLEMENT 1418-201 P1**

---

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à certaines modifications au *Règlement 1418 de zonage*;

**ATTENDU QUE** les dispositions des articles 2 et 3 de ce Projet de Règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu d'approuver le *Premier projet de Règlement 1418-201 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage*.

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **14 avril 2026 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2026-03-091**

**APPROBATION – PROJET DE RÈGLEMENT 1705**

---

Il est proposé par Madame Jade Laporte et résolu d'approuver le *Projet de Règlement 1705 concernant l'imposition d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux*.

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **14 avril 2026 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2026-03-092**

**APPROBATION – RÈGLEMENT 1596-3**

---

**ATTENDU QU'**en date du 20 janvier 2026, le *Projet de Règlement 1596-3* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « Loi »);

**ATTENDU QUE** les formalités prescrites à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'approuver le *Règlement 1596-3 modifiant le Règlement 1596 fixant le traitement des élus municipaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2026-03-093**

**APPROBATION - RÈGLEMENT 1700-1**

---

**ATTENDU QU'**en date du 17 février 2026, le *Projet de Règlement 1700-1* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « Loi »);

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'approuver le *Règlement 1700-1 modifiant le Règlement 1700 sur le comité exécutif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2026-03-094

**ACCEPTATION DE PROPOSITION  
PLANS CONCEPTS ET DÉMARCHÉ  
PARTICIPATIVE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT  
DES AIRES EXTÉRIEURES DE LA ZONE**

---

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'accepter la proposition de l'organisme **CENTRE D'ÉCOLOGIE URBAINE** pour la réalisation de plans concepts et la démarche participative pour le réaménagement des aires extérieures de La Zone, au montant de **22 707,56 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 05.900.65.000 (*fonds de transition écologique*).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2026-03-095

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION  
POUR UN PROJET DE REDÉVELOPPEMENT  
LOT 1 904 896  
639, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE  
CESSION DE TERRAIN / VERSEMENT D'UNE SOMME D'ARGENT  
POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU ESPACES  
NATURELS**

---

**ATTENDU QU'**une demande de permis pour un projet de redéveloppement sur le lot **1 904 896** du Cadastre du Québec a été déposée;

**ATTENDU QUE** le *Règlement 1418 de zonage* prévoit, comme condition pour la délivrance d'un permis de construction visant un projet d'intensification ou de nouvelles activités, la cession d'un terrain ou d'une servitude d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

**ATTENDU QUE** la superficie totale du site est de **1 393,5** mètres carrés.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Jade Laporte et résolu d'exiger comme condition d'approbation pour la délivrance du permis de construction visant un projet de redéveloppement sur le lot **1 904 896** du Cadastre du Québec, le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur du site, le tout conformément aux dispositions du *Règlement 1418 de zonage*.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à déposer le montant de la contribution au poste budgétaire 05.810.10.000 (*fonds des parcs*).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2026-03-096

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
DU 24 FÉVRIER 2026**

---

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **24 février 2026** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2026-03-097

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2026-00012  
AFFICHAGE  
(PROPORTION DES PRODUITS ET SERVICES)  
500, BOULEVARD DE LA SEIGNEURIE OUEST  
CANADIAN TIRE (LOT 3 179 411)

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **26-02-06.2** du 24 février 2026 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Jade Laporte et résolu d'accorder au lot **3 179 411** du Cadastre du Québec (500, boulevard de la Seigneurie Ouest), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE, pour la façade avant située sur le boulevard de la Seigneurie Ouest, l'installation de nouvelles enseignes murales représentant une proportion d'affichage de 50 % de produits et services**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* prescrit que les produits et services offerts, intégrés ou non au nom de l'entreprise, ne puissent pas représenter plus de 25 % de la superficie de l'enseigne proposée.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande du président, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Aucune intervention du public.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2026-03-098

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2026-00016  
HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE EXISTANTE  
(MARGE AVANT)  
91, RUE MARTIN  
(LOT 2 321 350)

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **26-02-06.3** du 24 février 2026 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu d'accorder au lot **2 321 350** du Cadastre du Québec (91, rue Martin), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE, pour le bâtiment principal, une marge avant de 5,85 mètres donnant sur la rue Eugène-Cordon**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-624, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, une marge avant de 6 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande du président, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Aucune intervention du public.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2026-03-099

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2026-00019  
OPÉRATION CADASTRALE PROJETÉE  
(LARGEUR MINIMALE D'UN LOT INTÉRIEUR  
ET ORIENTATION D'UN LOT)  
200, RUE DU BLAINVILLIER  
(LOT PROJETÉ 6 722 331)

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **26-02-06.4** du 24 février 2026 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'accorder au lot projeté **6 722 331** du Cadastre du Québec (*200, rue du Blainvillier*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le lot projeté 6 722 331 :**

- **Une largeur de lot de 18 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone C-450, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, la largeur minimale prescrite d'un lot intérieur est de 30 mètres;
- **Des lignes latérales de lot qui ne sont pas perpendiculaires à la ligne de rue**, alors que le *Règlement 1419 de lotissement* l'exige.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande du président, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Diane Lemelin : Le 200, rue du Blainvillier comporte une zone de glissement de terrain, est-ce que la Ville en a tenu compte?**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2026-03-100

MODIFICATION DE CONTRAT  
SURVEILLANCE DES TRAVAUX  
MISE EN VALEUR DU CORRIDOR ÉCOLOGIQUE  
DE CHAMBÉRY

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville a octroyé à la compagnie Groupe Lago Inc. le contrat SG2025-016 P pour les travaux de mise en valeur du corridor écologique de Chambéry, par la résolution 2025-02-114 du conseil municipal;

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville a mandaté l'organisme Nature-Action Québec pour réaliser la surveillance du chantier, par la résolution 2025-03-138 du conseil municipal;

**ATTENDU** la résolution 2025-08-439 acceptant la directive de changement n° 4 dans le cadre du contrat SG2025-016 P – Mise en valeur du corridor écologique de Chambéry et visant à remplacer 800 mètres linéaires de sentiers par des trottoirs en bois;

**ATTENDU QUE** cet ajout de 800 mètres linéaires de trottoirs de bois nécessitera une surveillance de chantier additionnelle afin d'assurer la conformité des nouvelles constructions.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'accepter l'**avenant n° 1** daté du 26 février 2026 au montant total de **111 929,00 \$ taxes incluses**, pour la surveillance additionnelle de chantier dans le cadre du contrat SG2025-016 P – Mise en valeur du corridor écologique de Chambéry, payable à l'organisme Nature-Action Québec, de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1688*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2026-03-101

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE – DEMANDES 2025-00136, 2026-00005, 2026-  
00008, 2026-00006, 2026-00007, 2026-00009,  
2025-00180, 2025-00179, 2025-00174 ET 2026-00011**

---

**ATTENDU** les recommandations du 24 février 2026 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

- |                          |   |
|--------------------------|---|
| <b>PIIA – 2025-00136</b> | <b>639, boulevard du Curé-Labelle</b><br><b>Nouvelle construction – Bâtiment mixte</b><br>Recommandation <b>C.C.U. 26-02-05.1</b> et plans ( <b>Annexe A</b> )                                  |
| <b>PIIA – 2026-00005</b> | <b>1266, boulevard du Curé-Labelle</b><br><b>Modification – Bâtiment commercial</b><br>Recommandation <b>C.C.U. 26-02-05.2</b> et plans ( <b>Annexe B</b> )                                     |
| <b>PIIA – 2026-00008</b> | <b>2, rue du Mont-Blanc</b><br><b>Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée</b><br>Recommandation <b>C.C.U. 26-02-05.3</b> et plans ( <b>Annexe C</b> )                            |
| <b>PIIA – 2026-00006</b> | <b>6, rue du Mont-Blanc</b><br><b>Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée</b><br>Recommandation <b>C.C.U. 26-02-05.4</b> et plans ( <b>Annexe D</b> )                            |
| <b>PIIA – 2026-00007</b> | <b>15, rue de Montjay</b><br><b>Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée</b><br>Recommandation <b>C.C.U. 26-02-05.5</b> et plans ( <b>Annexe E</b> )                              |
| <b>PIIA – 2026-00009</b> | <b>1232, rue Richard</b><br><b>Coupe d'un arbre</b><br>Recommandation <b>C.C.U. 26-02-05.6</b> et plans ( <b>Annexe F</b> )   |
| <b>PIIA – 2025-00180</b> | <b>935, boulevard du Curé-Labelle</b><br><b>Aménagement paysager et terrasse</b><br>Recommandation <b>C.C.U. 26-02-05.7</b> et plans ( <b>Annexe G</b> )  |
| <b>PIIA – 2025-00179</b> | <b>935, boulevard du Curé-Labelle</b><br><b>CHEZ MAMIE</b><br><b>Nouvelles enseignes murales</b><br>Recommandation <b>C.C.U. 26-02-05.8</b> et plans ( <b>Annexe H</b> )                        |
| <b>PIIA – 2025-00174</b> | <b>1185, boulevard du Curé-Labelle</b><br><b>ALI BABA</b><br><b>Nouvelles enseignes sur auvent et détachée</b><br>Recommandation <b>C.C.U. 26-02-05.9</b> et plans ( <b>Annexe I</b> )          |
| <b>PIIA – 2026-00011</b> | <b>500, boulevard de la Seigneurie Ouest</b><br><b>CANADIAN TIRE</b><br><b>Nouvelles enseignes murales et détachée</b><br>Recommandation <b>C.C.U. 26-02-05.10</b> et plans ( <b>Annexe J</b> ) |

**ATTENDU QUE** ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'approuver les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2025-00136, 2026-00005, 2026-00008, 2026-00006, 2026-00007, 2026-00009, 2025-00180, 2025-00179, 2025-00174** et **2026-00011** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à J »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2026-03-102

CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
BRIGADIERS  
SERVICE DE POLICE

---

Il est proposé par Madame Nathalie St-Laurent et résolu de confirmer l'embauche de **M. Jose De Almeida**, rétroactivement au 26 janvier 2026, et de **Mme Sylvie Lemieux**, rétroactivement au 19 janvier 2026, aux postes réguliers de « *brigadier* » au Service de police, et ce, conditionnellement à la réussite de leur période de probation. Ces postes sont accrédités par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 4530, brigadiers scolaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2026-03-103

DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES  
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS  
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR  
LA PÉRIODE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2026

---

Il est proposé par Madame Jade Laporte et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 janvier au 15 février 2026** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2026-03-104

MODIFICATION À LA STRUCTURE  
DU SERVICE DES FINANCES

---

Il est proposé par Madame Jade Laporte et résolu d'accepter les modifications suivantes à la structure du **Service des finances** et d'approuver le nouvel organigramme, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

- Abolition du poste col blanc permanent d'« *acheteur sénior* » et création d'un deuxième poste col blanc permanent d'« **acheteur** » à la division des approvisionnements, et ce, rétroactivement au 26 février 2026;
- Abolition du poste-cadre de « *directeur adjoint et trésorier adjoint* »;
- Création du poste-cadre de « **chef de division comptabilité** »;
- Modification du lien hiérarchique du responsable des comptes à payer, de l'agent aux finances, du préposé aux finances et du commis-courrier, qui relèveront du « **chef de division comptabilité** ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2026-03-105

AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANT N° 3  
ENTENTE DE FINANCEMENT VISANT LA RÉALISATION DE  
TRAVAUX PRÉVENTIFS DE STABILISATION DE TALUS LE LONG DU  
SECTEUR SUD DU RUISSEAU « SANS NOM » À BLAINVILLE

---

**ATTENDU QUE** par la résolution 2020-01-040 de son conseil municipal, la Ville de Blainville a confirmé son intention à réaliser les travaux de stabilisation dans le ruisseau « sans nom » et à défrayer sa portion des coûts relatifs à la réalisation desdits travaux dans le cadre d'une entente de financement à intervenir avec le ministère de la Sécurité publique;

**ATTENDU QU'**en mars 2020, le ministre de la Sécurité publique et la Ville de Blainville ont conclu une entente de financement pour la réalisation des travaux préventifs de stabilisation de talus le long du secteur sud du ruisseau « sans nom »;

**ATTENDU QUE** le 19 mars 2021, a été conclu l'avenant n° 1 afin de modifier les montants attribués au deuxième et au troisième livrable;

**ATTENDU QUE** le 28 février 2022, l'avenant n° 2 a été conclu afin de modifier les versements au troisième et quatrième livrable, en plus de modifier la date de fin de l'entente;

**ATTENDU QUE** le processus d'approbation par le ministère Pêches et Océans Canada pour débiter les travaux de compensation est toujours en cours;

**ATTENDU QU'**à la suite de la réévaluation de l'échéancier des travaux, la Ville a demandé un report de la date de fin des travaux;

**ATTENDU QUE** la date de fin de l'entente est reportée au 31 mars 2028.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'Avenant n° 3 à l'*Entente de financement visant la réalisation de travaux préventifs de stabilisation de talus le long du secteur sud du ruisseau « Sans nom » à Blainville* avec le ministre de la Sécurité publique, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2026-03-106**

**AUTORISATION - PARTICIPATIONS D'ÉLUS  
À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu d'autoriser les membres du conseil identifiés à l'Annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante à représenter la Ville aux différentes activités apparaissant à cette annexe et, le cas échéant, à ratifier ces participations.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée, le cas échéant, à rembourser aux membres du conseil leurs dépenses sur présentation des pièces justificatives et à approprier les dépenses liées à ces activités à même les postes budgétaires 02.110.00.305, 02.110.00.310 et 02.131.00.305.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2026-03-107**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAUX  
SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF  
DES 5 FÉVRIER 2026 ET 26 FÉVRIER 2026**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu de prendre acte du dépôt par le greffier des procès-verbaux des séances ordinaires des **5 février 2026** et **26 février 2026** du Comité exécutif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2026-03-108**

**FÉLICITATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET  
AU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA 60<sup>E</sup> FINALE DES  
JEUX DU QUÉBEC – BLAINVILLE 2026**

---

**ATTENDU QUE** la Finale des Jeux du Québec représente l'apogée du sport amateur au Québec, réunissant des milliers d'athlètes de toutes les régions;

**ATTENDU QUE** le succès d'un tel événement repose sur des mois de planification minutieuse, de dévouement et de passion, mobilisant un grand nombre de personnes engagées;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'administration et du comité organisateur ont fait preuve d'un travail colossal, d'un engagement soutenu et d'un professionnalisme exceptionnel tout au long de la préparation et de la tenue de la 60<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec – Blainville 2026;

**ATTENDU QUE** l'accueil chaleureux, la logistique exemplaire et la qualité de l'organisation ont permis d'offrir une expérience mémorable aux athlètes, entraîneurs, bénévoles, familles et spectateurs, faisant rayonner l'événement à l'échelle nationale.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu, au nom de conseil municipal et de la Ville :

D'ADRESSER nos plus sincères félicitations et de reconnaître officiellement l'apport exceptionnel des personnes suivantes, pour leur engagement remarquable, leur professionnalisme et leur contribution déterminante au succès de la 60<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec :

- M. François Rioux, directeur général du Comité organisateur de la 60<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec – Blainville 2026;
- M. Martin Breault et Mme Cynthia Kabis, coprésidents du conseil d'administration;
- L'ensemble des membres du comité organisateur et du conseil d'administration.

D'EXPRIMER notre profonde gratitude envers toutes les personnes impliquées dont le travail soutenu a permis de faire de cette Finale un événement inspirant, rassembleur et inoubliable;

DE SOULIGNER leur travail acharné qui a permis de faire rayonner les valeurs du sport, de l'inclusion et du dépassement de soi, faisant de cet événement un véritable succès pour l'ensemble du Québec;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à l'ensemble des membres du comité organisateur et du conseil d'administration de la 60<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec – Blainville 2026 afin de les remercier pour leur dévouement exemplaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2026-03-109**

**OCTROI DE SUBVENTIONS  
ET AIDES FINANCIÈRES**

---

**ATTENDU** la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

**ATTENDU QUE** des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02.110.00.693 et 02.110.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2026-03-110**

**ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ  
OU PAR VOIE D'EXPROPRIATION  
LOTS 2 657 690, 2 657 691, 2 657 692, 2 657 695, 2 657 696 ET  
2 657 779 – BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville est en croissance, que le boulevard du Curé-Labelle sera requalifié suite à l'adoption du PPU du boulevard du Curé-labelle et que de nouveaux équipements ou bâtiments publics devront être construits ou relocalisés dans le secteur nord de la Ville;

**ATTENDU QUE** les lots 2 657 690, 2 657 691, 2 657 692, 2 657 695, 2 657 696 et 2 657 779, dont plusieurs sont vacants, sont stratégiquement situés entre la 92<sup>e</sup> Avenue Ouest et la 98<sup>e</sup> Avenue Ouest avec un accès direct au boulevard du Curé-Labelle;

**ATTENDU QU'**une réserve pour fins publiques a été imposée sur ces lots le 27 avril 2022 selon les dispositions de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, c. E-24), laquelle a été renouvelée le 16 avril 2024;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun d'acquérir à des fins de réserve foncière, pour permettre la planification et la construction de futurs équipements et/ou bâtiments publics, les lots 2 657 690, 2 657 691, 2 657 692, 2 657 695, 2 657 696 et 2 657 779 du Cadastre du Québec appartenant à **MARIA SABA, GROUPE CLÉ D'OR PRESTIGE INC., 9201-9561 QUÉBEC INC., SERGE ALARIE** et **MICHEL LAGRANGE**.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'autoriser l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation :

- Du lot 2 657 690 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 12 372,3 mètres carrés, appartenant à **MARIA SABA**, pour la somme de **2 474 460,00 \$ plus les taxes applicables**;
- Du lot 2 657 691 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 1 938,3 mètres carrés, appartenant à **GROUPE CLÉ D'OR PRESTIGE INC.**, pour la somme de **203 522,00 \$ plus les taxes applicables**;
- Du lot 2 657 695 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 743,2 mètres carrés, appartenant à **9201-9561 QUÉBEC INC.**, pour la somme de **223 000,00 \$ plus les taxes applicables**;
- Du lot 2 657 696 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 743,2 mètres carrés incluant la résidence du 1233, boulevard du Curé-Labelle, appartenant à **SERGE ALARIE**, pour la somme de **226 000,00 \$ plus les taxes applicables**;
- Des lots 2 657 692 et 2 657 779 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie totale de 4 853,8 mètres carrés incluant la bâtisse du 1229, boulevard du Curé-Labelle, appartenant à **MICHEL LAGRANGE**, pour la somme de **3 560 000 \$ plus les taxes applicables**.

QUE la date de libération des immeubles à exproprier soit fixée à six mois de la date de signification de l'avis d'expropriation au titulaire d'un droit sur lesdits immeubles, le tout conformément à l'article 26 de la *Loi concernant l'expropriation* (RLRQ, c. E-25).

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette dépense à même le *surplus accumulé affecté – terrains*.

QUE la firme TRIVIUM AVOCATS soit mandatée aux fins d'entreprendre toutes les démarches nécessaires afin d'acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation lesdits lots.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2026-03-111**

**DÉPÔT – RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE – ANNÉE 2025**  
**FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX**  
**ET DES CANDIDATS INDÉPENDANTS ET CONTRÔLE**  
**DES DÉPENSES ÉLECTORALES**

Il est proposé par Madame Jade Laporte et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière du **Rapport de ses activités pour l'année 2025** prévues au chapitre de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* relatif au financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et au contrôle des dépenses électorales.

QUE copie dudit rapport d'activités soit transmise à **ÉLECTIONS QUÉBEC**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2026-03-112

**DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES  
DÉLÉGATION DE POUVOIRS  
ET VIREMENTS BUDGÉTAIRES**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste des dépenses autorisées et des virements budgétaires effectués au cours du mois de **février 2026** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2026-03-113

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR  
L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE  
DE SODIUM)  
SAISON 2026-2027**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville a reçu une proposition de l'**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (l'UMQ)** de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (*chlorure de sodium*);

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'**UMQ** une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (*chlorure de sodium*) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'**UMQ**, pour la saison 2026-2027.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu que la Ville de Blainville :

- CONFIRME son adhésion au **Regroupement d'achat de sel de déglacage des chaussées (*chlorure de sodium*)** géré par l'**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (l'UMQ)** pour la saison **2026-2027**;
- CONFIE à l'**UMQ** le mandat de préparer en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de chlorure de sodium nécessaire aux activités de la municipalité pour la saison **2026-2027**;
- S'ENGAGE, si l'**UMQ** adjuge un contrat, à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le soumissionnaire à qui le contrat est adjugé;
- S'ENGAGE, pour permettre à l'**UMQ** de préparer son document d'appel d'offres, à fournir les quantités de sel de déglacage des chaussées (*chlorure de sodium*) dont elle aura besoin en remplissant la fiche d'information requise et en retournant ce document à la date fixée;
- RECONNAISSE que l'**UMQ** recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2026-03-114

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT  
DOSSIER DP2025-046  
ACHAT DE PAPETERIE**

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2025-06-325** adoptée le 10 juin 2025, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **PAPETERIE LIBRAIRIE BLAINVILLE INC.** pour l'achat d'articles de papeterie pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026;

**ATTENDU QUE** le contrat prévoit une (1) option de renouvellement d'une année, pouvant être exercée au choix de la Ville;

**ATTENDU QUE** le *Service des finances* recommande de renouveler le contrat.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **PAPETERIE LIBRAIRIE BLAINVILLE INC.** pour l'achat d'articles de papeterie pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 30 juin 2027, au montant de **31 710,78 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires d'inventaire et de fournitures de bureau des différents services 02.XXX.00.670.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2026-03-115**

**ACCEPTATION DE PROPOSITION**  
**ACHAT D'ARMES À FEU POUR LE SERVICE DE POLICE**

---

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **RAMPART INTERNATIONAL CORP.** pour l'achat d'armes à feu de marque Glock, au montant de **131 904,05 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *60 mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2026-03-116**

**VENTE D'UNE INTERFACE RADIO À LA VILLE DE**  
**SAINT-JÉRÔME**

---

**ATTENDU QUE** la Ville a reçu une offre de la Ville de Saint-Jérôme pour l'acquisition d'une interface radio usagée;

**ATTENDU QUE** cet équipement ne sera plus utile suite au transfert du centre de relève de la Ville de Saint-Jérôme à la Ville de Saint-Eustache.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Jade Laporte et résolu d'autoriser la vente d'une interface radio usagée à la **VILLE DE SAINT-JÉRÔME** pour un montant de **600,00 \$ plus les taxes applicables**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier ce revenu à même le poste budgétaire 01.234.29.000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2026-03-117**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION**  
**ACQUISITION D'HABITS DE COMBAT**  
**POUR LES ANNÉES 2026 À 2028**

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **ARÉO-FEU LTÉE** pour l'acquisition de quinze habits de combat par année pour les années 2026 à 2028, pour un total de quarante-cinq habits, au montant de **206 834,28 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *60 mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2026-03-118

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SA2025-084 P  
SERVICES DE NETTOYAGE PAR VACUUM  
OU PRESSION – ANNÉE 2026-2027

---

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE** pour les services de nettoyage par vacuum ou pression, pour la période du 1er mars 2026 au 28 février 2027, au montant de **399 687,38 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de quatre (4) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires 02.415.00.521 et 02.415.00.527.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2026-03-119

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SA2026-006 P  
SERVICES DE PLOMBIER SUR DEMANDE  
ANNÉE 2026-2027

---

Il est proposé par Madame Nathalie St-Laurent et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **CAM MÉCANIQUE TUYAUTERIE INC.** pour les services de plombier sur demande, pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2027, au montant de **162 065,89 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires 02.753.00.531, 02.750.00.531, 02.811.00.531, 02.812.00.531, 02.816.00.531, 02.817.00.531, 02.818.00.531, 02.819.00.531, 02.820.00.531, 02.822.00.531, 02.822.01.531, 02.823.00.531, 02.824.00.531, 02.825.00.531, 02.826.00.531, 02.827.00.531, 02.415.00.531, 02.413.00.531, 02.453.10.531, 02.413.00.414 et à même les fonds prévus au *Règlement 1616*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2026-03-120

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SA2026-015 P  
MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE  
MARQUES TRANSVERSALES ET AUTRES MARQUES  
ANNÉE 2026-2027

---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **SMQ INC.** pour le marquage de la chaussée – marques transversales et autres marques, pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2027, au montant de **275 152,08 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.355.00.529.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2026-03-121

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SG2026-001 P  
PROGRAMME ANNUEL DE RÉFECTION DES CHAUSSÉES 2026 (LOT 1) ET SÉCURITÉ AUX  
ABORDS DES ÉCOLES (PHASE 2)

---

Il est proposé par Madame Nathalie St-Laurent et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **PAVAGES MULTIPRO INC.** pour les travaux de réfection des chaussées 2026 (lot 1) ainsi que les travaux de sécurité aux abords des écoles (phase 2), au montant de **3 741 368,82 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus aux *Règlement 1701 (2 802 196,45 \$)* et *Règlement 1703 (939 172,37 \$)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2026-03-122

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SG2026-002 P  
RÉFECTION D'UN TRONÇON DE LA ROUTE VERTE

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **UNIROC CONSTRUCTION INC.** pour les travaux de réfection d'un tronçon de la Route verte, entre le chemin de la Côte-Saint-Louis Est et le boulevard de la Seigneurie Est, au montant de **401 095,35 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1701*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2026-03-123

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SG2026-010-2B P  
PROGRAMME DE RÉFECTION DE CHAUSSEE  
ET D'AQUEDUC 2026 – PHASE 2B

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **MONCO CONSTRUCTION INC.** pour les travaux de réfection de chaussée et d'aqueduc 2026 – phase 2B, au montant de **2 632 512,24 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus aux *Règlement 1687 (1 000 000,00 \$)* et *Règlement 1701 (1 632 512,24 \$)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2026-03-124

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SG2026-013 P  
ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD MICHÈLE-BOHEC  
ENTRE LA RUE JEAN-GUYON ET MIRABEL

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **PAVAGES MULTIPRO INC.** pour les travaux d'élargissement du boulevard Michèle-Bohec entre la rue Jean-Guyon et la limite avec la Ville de Mirabel, au montant de **1 650 221,58 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus aux *Règlement 1656 (394 237,55 \$)* et *Règlement 1701 (1 255 984,03 \$)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2026-03-125

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SG2026-014 P  
RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC

---

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **SERVICES D'INFRASTRUCTURES VORTEX INC.** pour les travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc, au montant de **1 193 399,99 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1704*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2026-03-126

ACCEPTATION DE SOUMISSIONS  
ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE  
RESPONSABILITÉ POUR LE TERME 2026-2027

---

Il est proposé par Madame Jade Laporte et résolu :

D'ACCEPTER les plus basses soumissions conformes du courtier **BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC.** pour la période du **31 mars 2026 au 31 mars 2027 inclusivement**, le tout conformément aux Tableaux d'adjudication joints comme Annexe « A » à la présente résolution pour en faire partie intégrante, de la façon suivante :

- pour le bloc A « *Assurances biens, bris d'équipements et délits* », au montant total de **188 147 \$ taxes incluses**;
- pour le bloc B « *Assurances responsabilité* », au montant total de **344 078 \$ taxes incluses**;
- pour le bloc C « *Assurances automobile* », au montant total de **67 073 \$ taxes incluses**.

D'AUTORISER la directrice du Service des finances et trésorière à approprier ces dépenses aux postes budgétaires *02.130.00.421, 02.130.00.422 et 02.130.00.424*;

D'AUTORISER la directrice du Service des finances et trésorière à verser la somme de **129 650 \$** à titre de quote-part de la Ville de Blainville au fonds de garantie annuel de 500 000 \$ pour les réclamations d'assurance responsabilité civile primaire pour le terme 2026-2027 et d'approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.130.00.425*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

## **PAROLE AU CONSEIL**

**RÉSOLUTION...**  
**2026-03-127**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu que la séance soit levée à 20 h 56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*(S) Liza Poulin*

---

**MAIRESSE**

*(S) Patrick St-Amour*

---

**GREFFIER**